

2025

Pays
Val de
Loire
Nivernais

Urbanisme
Favorable à
la Santé

Appel à manifestation d'intérêt



En partenariat avec

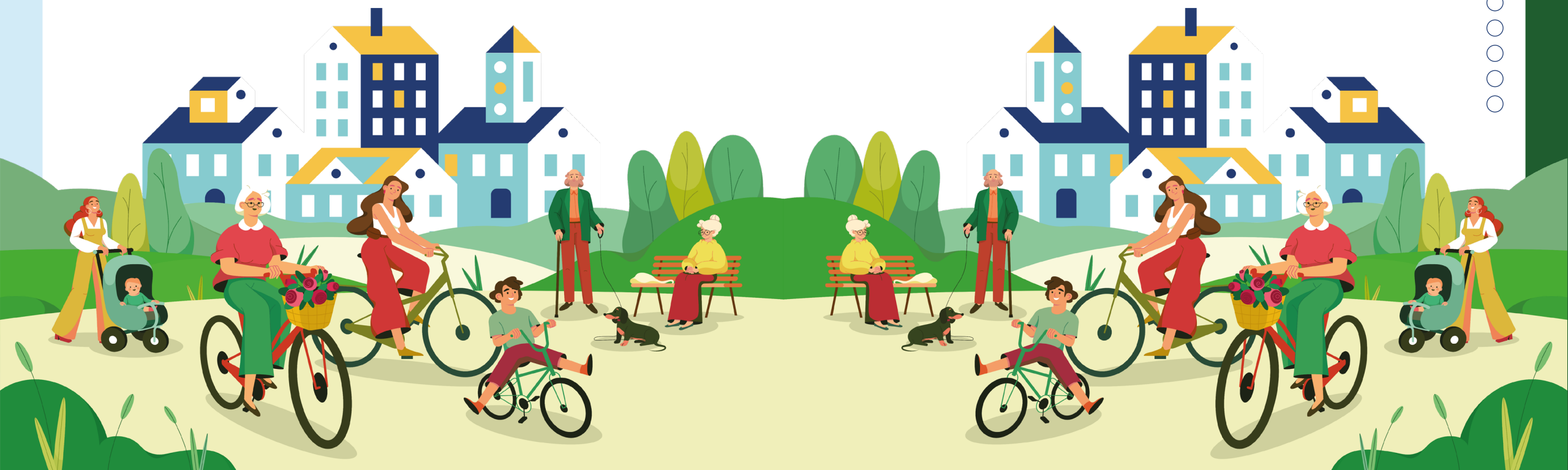


Une candidature pour toutes les communes

En partenariat avec



Le Pays Val de Loire Nivernais, en partenariat avec la **DREAL Bourgogne-Franche-Comté** et l'agence **Alterre**, lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des communes souhaitant initier une démarche d'**urbanisme favorable à la santé**



Accompagner au maximum **5 communes**
du territoire dans la réalisation de projets
d'urbanisme favorable à la santé selon
3 axes possibles :



Projets de **concertation citoyenne** animés par un intervenant spécialisé dans la perspective d'un aménagement urbain d'importance à venir

Pourraient notamment être financés :

- ✓ les frais d'intervention de l'intervenant
- ✓ les frais de déplacement et/ou de réception pour accueillir les habitants de façon conviviale



Projets d'aménagements urbains s'apparentant à de l'urbanisme tactique (aménagements provisoires ou minimaux) pour inciter les habitants à des comportements plus sains dans l'espace public

Pourraient notamment être financés :

- ✓ factures de matériaux pour constructions d'équipements / plantations effectuées par les services municipaux (bancs, bacs à plantes aromatiques, peinture, ombrage, arbres, matérialisation de couloirs piétons ou cyclistes)
- ✓ factures de prestations pour réalisation d'équipements de design actif (fresques, marelles, peinture d'escaliers, prises d'escalade sur murs existants etc...), ou d'achat de panneaux de signalisation incitatifs (type « à pied, centre ville à 5 minutes ! » ou « plus que 500 pas jusqu'au prochain banc »)



La liste est indicative et peut être étendue à la mesure de votre créativité



Projets d'animation visant à inciter le public à utiliser l'espace public de manière plus saine. Par exemple, financement de quelques séances régulières de marche dans un parc/ le long d'un cours d'eau ...

Pourraient notamment être financés :

- ✓ les frais de rémunération d'un opérateur sportif ou social afin d'organiser un « mois de la marche en ville », un « mois pour pique-niquer sain tous ensemble » ...

L'objectif est de réinvestir des lieux déjà équipés ou qui pourraient être utilisés de façon saine mais qui ne sont pas identifiés par les habitants



Tout est prêt, vous n'avez plus qu'à mettre vos réponses !

1

Lancement de l'appel à candidature

Pour candidater, vous devez simplement **remplir le document Word** intitulé « Réponse à l'AMI urbanisme favorable à la santé » et nous le retourner avant la date limite

Juin 2025



Tout est prêt, vous n'avez plus qu'à mettre vos réponses !



Fin de la période de candidature

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées pendant l'été

Juillet 2025



Tout est prêt, vous n'avez plus qu'à mettre vos réponses !

3

Sélection des communes et annonce des lauréats

Le Pays retiendra au maximum **5 communes** sur l'ensemble du territoire

La sélection* se fera sur les bases des critères de la réponse à l'AMI

Les communes lauréates seront informées par courrier et par email au plus tard 2 mois après la date limite de candidature

Septembre
2025

**Si possible 1 projet par axe en fonction des réponses reçues*



Méthodologie

En partenariat avec



Tout est prêt, vous n'avez plus qu'à mettre vos réponses !



Chaque projet sélectionné bénéficiera :

- un financement pouvant aller jusqu'à **4 000 €**
- un **accompagnement** méthodologique
- un **temps de valorisation**

Septembre
2025



» Critères d'éligibilité

- Document Word « Réponse à l'AMI urbanisme favorable à la santé »
- Critères de sélection (3 axes de l'AMI)
- Faire partie du Pays Val de Loire Nivernais

» Où trouver l'appel à manifestation d'intérêt ?

Les documents du présent AMI sont disponibles et téléchargeables sur le site www.valdeloirenivernais.fr

» Calendrier

- Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : **02/06/2025**
- Date limite de réponse : **11/07/2025**
- Sélection : **septembre 2025**

» Modalité de dépôt de la réponse

La réponse devra être déposée avant la clôture de l'AMI par voie électronique à l'adresse : audrey.javier@valdeloirenivernais.fr



Pays Val de Loire Nivernais

25 Rue Benoit Frachon
58 640 VARENNES VAUZELLES
03 86 21 20 69
contact@valdeloirenivernais.fr

www.valdeloirenivernais.fr

En partenariat avec



Renseignements

Audrey Javier, cheffe de projet santé
audrey.javier@valdeloirenivernais.fr